



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

---

Numéro : DP 062498 25 00203 U6201

Demandeur :

Adresse du projet : 10 Rue du 14 Juillet 62300 Lens

Monsieur Vandycke Julie Elisabeth

Déposé en mairie le : 27/09/2025

Ghislaine

Reçu au service le : 01/10/2025

35 bis Rue Jean Jaurès

Nature des travaux:

62138 Douvrin

---

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

Ce projet est, par sa forme et les matériaux proposés, de nature à porter atteinte au caractère de ce bâtiment en brique ainsi qu'à la qualité de l'ensemble architectural et urbain dans lequel il est inséré.

Il est nécessaire de revoir ce projet afin de l'intégrer dans son contexte :

- La façade sur rue ne sera pas recouverte de bardage, la brique doit rester apparente; l'auvent au-dessus de la porte et l'appui en béton de la fenêtre doivent être conservés.

- La façade devra être recomposée à l'emplacement de l'ancienne porte de garage murée:

Le parement sera réalisé -soit en brique ou briquette de même teinte et format que la façade existante, -soit en enduit lissé de la même teinte que la brique en place, avec arrêtes vives pour l'encadrement de la fenêtre, sans baguettes d'angle.

La fenêtre créée aura les mêmes dimensions que la fenêtre du 2ème étage et sera alignée avec celle-ci. Elle sera pourvue d'un appui en béton de la même teinte que les encadrements et appuis existants. La menuiserie aura la même teinte et profils que les autres fenêtres de la façade.

- Le coffre du volet roulant de la porte de garage sera déposé ; les réseaux inutiles traversant la façade seront supprimés.

- La façade sur cour sera peinte dans la même teinte que le linteau du 1er étage. La teinte 'pierre' ne semble pas adaptée à ce bâtiment, s'orienter vers un blanc ou blanc-cassé très clair.

Il est noté que le remplacement de la porte d'entrée n'est pas compris dans le projet.

Fait à Arras



**Architecte des Bâtiments de France  
Madame Andreea TUDOR**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

**ANNEXE :**

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola).

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.